



L'Info-municipale

**En route vers
une politique du
vivre-ensemble**



Vous désirez vous impliquer au sein d'un comité de consultation citoyenne?
Toutes les informations en page 2

PLAN CLIMAT

Page 5



Nouveautés
à la piscine pour
la rentrée

Page 11

Décisions du conseil

■ Page 3

Vie municipale

■ Page 6

Loisir et culture

■ Page 10

Avis public

■ Page 6



Création d'un comité de consultation citoyenne

Vers une politique du vivre-ensemble

La population des Îles-de-la-Madeleine se transforme et se diversifie depuis plusieurs années. Pour mieux répondre aux besoins qui évoluent, la Communauté maritime travaille à l'élaboration d'une politique du vivre-ensemble. La mise en place d'un **comité de consultation citoyenne** marque une étape importante de ce processus. Elle encourage la population à contribuer activement à la réflexion enracinée dans les réalités du milieu, et sensible à celles-ci.



Vous aimeriez faire partie du comité?

Balayez le code QR pour plus de détails et pour remplir le formulaire d'intérêt en ligne. Des copies papier du formulaire sont aussi disponibles à la réception de la mairie.

Date limite :
5 septembre 2025.

Questions?
(418) 986-3100 poste 223



Pourquoi adopter une politique du vivre-ensemble?

Dans une municipalité, le vivre-ensemble est un processus dynamique où les individus et les organisations mettent en place des actions pour favoriser l'**inclusion**, le **sentiment de sécurité et d'appartenance**. En faisant la promotion du vivre-ensemble, la Municipalité reconnaît et respecte toutes les formes de diversités, lutte contre la discrimination et facilite la cohabitation harmonieuse. La mise en œuvre d'une politique du vivre-ensemble facilite donc l'émergence de valeurs communes pour contribuer à renforcer la **cohésion sociale**.



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCIE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

Décisions du conseil

Séances du 12 août 2025

COMMUNAUTÉ MARITIME

Octroi de contributions financières :

La Communauté maritime approuve le versement de contributions financières aux organismes suivants : 500 \$ pour la Marche du rein 2025 des Îles-de-la-Madeleine, 2 000\$ pour le Concours de Châteaux de sable des Îles, 500 \$ pour la fête annuelle des Retrouvailles au cœur du village à Pointe-aux-Loups et gratuité de la salle de l'âge d'or au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord pour le Salon des exposants en santé et services sociaux 2025.

Autorisation de signature – Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec.

En fonction de la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec. Le conseil autorise la signature d'une entente préliminaire de partenariat avec cet organisme.

Appel à projets thématique – Cadre de vitalisation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Fonds régions et ruralité – Volet 4

Le conseil municipal adopte une version révisée du Cadre de vitalisation, en lien avec l'Entente signée en 2020 dans le cadre du Fonds régions et ruralité. Cette mise à jour permettra de lancer un appel à projets thématique visant à enrichir et diversifier les activités de loisirs pour les adolescents. L'objectif est de favoriser leur épanouissement, leur engagement et leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Autorisation de dépôt - Stratégie d'attraction des personnes

Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec. Cette démarche vise à soutenir la Stratégie d'attraction de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, essentielle pour répondre aux enjeux de démographie, de main-d'œuvre, de cohésion sociale et de vivre-ensemble. Le conseil autorise également le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la Consultation publique 2025 sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour 2026-2029.

Réglementation municipale

Dépôt du projet de règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses pour l'acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$.

Adoption de politiques relatives à la protection des renseignements personnels

Afin de se conformer aux obligations prévues par la loi en matière de protection des renseignements personnels, la Communauté maritime adopte une Politique encadrant les règles de gouvernance en ce qui a trait aux renseignements personnels ainsi que de la Politique de traitement des incidents de confidentialité.

MUNICIPALITÉ

Officialisation d'odonyme - chemin du Rivage dans le village de L'Étang-du-Nord

Pour éviter toute confusion entre deux chemins portant le même nom, le conseil municipal a officialisé la nouvelle appellation « chemin de la Piste-à-Avila » pour celui situé à L'Étang-du-Nord. Ce nom rend hommage à Avila Landry, créateur du premier hippodrome des Îles-de-la-Madeleine, aujourd'hui connu sous le nom de la Piste à Avila.

Dépôt du procès-verbal du comité de consultatif d'urbanisme et d'environnement du 23 juillet 2025

Le conseil approuve une demande de dérogation mineure, trois demandes d'approbation de travaux relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et deux demandes d'approbation de travaux dans le cadre du Règlement sur la citation de monuments historiques. Il refuse une demande de dérogation mineure ainsi qu'une demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA. Une demande de prolongation d'une autorisation temporaire est approuvée jusqu'au plus tard le 30 juin 2026 afin de permettre une démarche de relocalisation d'activités d'une entreprise.

Autorisation – initiatives en loisirs, culture et vie communautaire

Dans le cadre du parcours énigmatique autour de la Butte Ronde, dans le village de Havre-aux-Maisons, l'autorisation est consentie afin de permettre aux participants de circuler sur un terrain municipal. Une autorisation est également accordée pour l'aménagement de trois terrains de volley-ball de plage sur le terrain municipal situé à l'Anse-aux-Baleiniers.

Demandes de financement - érosion et submersion côtières

Le conseil autorise le dépôt de deux demandes de financement pour la réalisation d'une étude d'appréciation des risques en érosion et en submersion côtières dans le secteur autour du pont qui relie l'Île de Havre-aux-Maisons et celle de Cap-aux-Meules, ainsi que pour une étude ciblée des risques et des solutions d'aménagement pour des installations situées dans le secteur de l'Étang-du-Nord.

Octroi de contrat

En juin dernier, la Municipalité a lancé un appel d'offres pour l'aménagement d'un ponceau à déversoir. Deux soumissions conformes ont été reçues, et le contrat a été attribué à Constructions Renaud & Vigneau. Les travaux seront financés à 100 % grâce à une subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dans le cadre de la mesure pour la décontamination et la valorisation de terrains stratégiquement situés dans l'écoquartier de Cap-aux-Meules.

Réglementation municipale

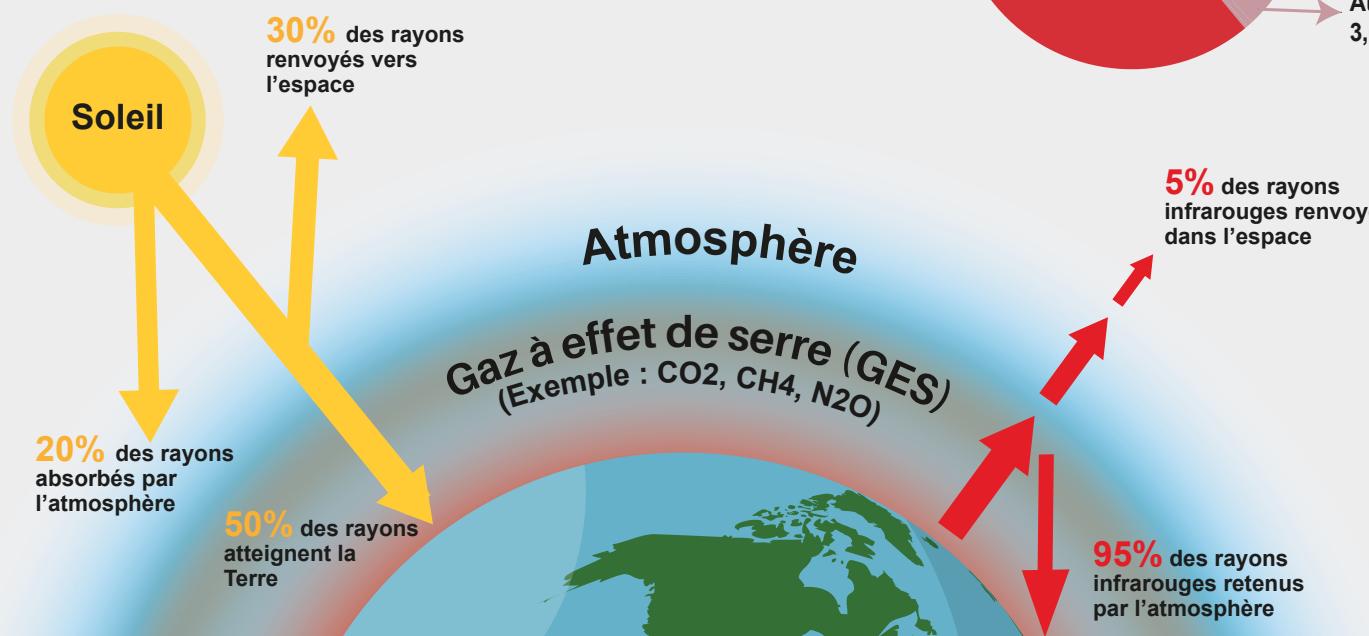
Le conseil municipal a adopté une modification au Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles, adopté en février 2025. Cette mise à jour aura pour effet de modifier la tarification des plateaux sportifs entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Prochaines assemblées municipales le 9 septembre 2025, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 5 septembre 2025 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal et Calendrier des séances du conseil*.

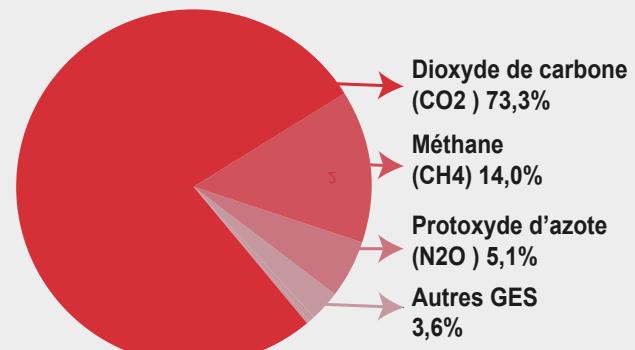
CAPSULE CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR MIEUX COMPRENDRE ET AGIR

Gaz à effet de serre (GES)

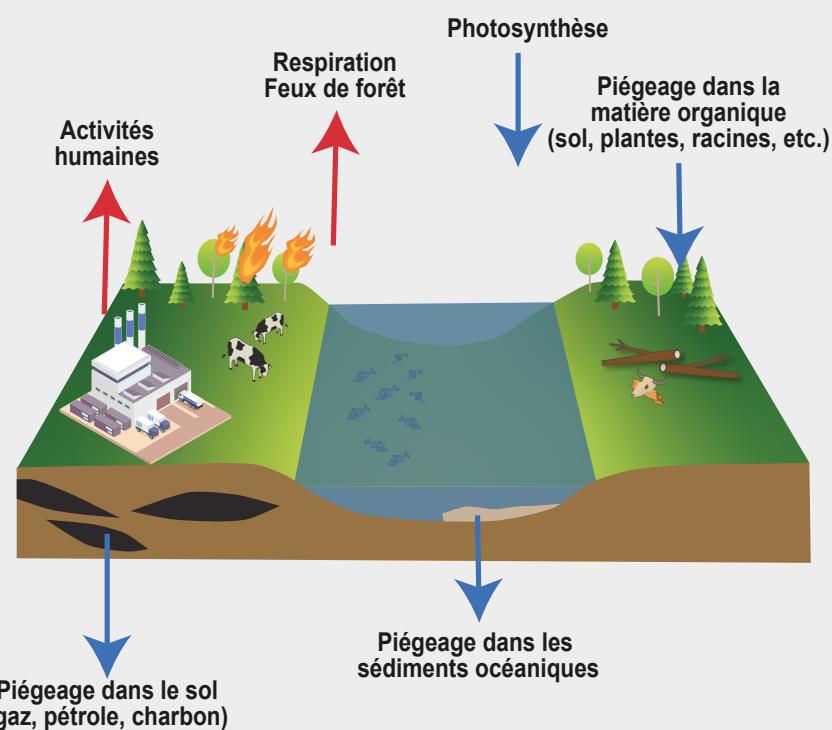
Certains gaz présents naturellement dans l'atmosphère terrestre contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre. Les GES retiennent dans les basses couches de l'atmosphère une partie du rayonnement infrarouge (IR) émis vers l'espace par la surface de la Terre, réchauffée par le Soleil.



Répartition des émissions de GES au Québec (2019)



Le cycle du carbone



Cycle du carbone

Le carbone se retrouve dans tout ce qui est vivant et la quantité de carbone qui se trouve sur la Terre est toujours la même. Ce qui change, c'est l'endroit où le carbone se trouve. La façon dont le carbone circule d'un endroit à l'autre est appelée le cycle du carbone. Le carbone est donc soumis à un processus cyclique évoluant entre des sources qui libèrent du carbone dans l'atmosphère (respiration, feux de forêt, activités humaines) et des puits qui retirent le carbone de l'atmosphère (photosynthèse, piégeage dans la matière organique, les sédiments océaniques et le sol). Le carbone circule constamment entre ces sources et ces puits. Pendant des milliers d'années, l'équilibre entre les sources et les puits a maintenu la Terre à une température idéale pour les êtres vivants. Aujourd'hui, les activités humaines font en sorte qu'il y a un surplus de carbone qui rejoint l'atmosphère et les océans.

Source : L'Agora (UQAR) - « Les aléas climatiques »

PLAN CLIMAT



Consultations citoyennes

Plan climat

En septembre, vous aurez la possibilité de participer aux consultations citoyennes sur le Plan climat. Ces consultations prendront la forme d'ateliers ouverts à tous. Pour favoriser la participation, elles seront offertes dans plusieurs villages des îles, mais les sujets seront les mêmes d'une rencontre à l'autre. Celles-ci permettront d'informer sur l'avancement du Plan climat et de collaborer à identifier des besoins et des moyens de participation sociale.

Voici les dates et les lieux des consultations citoyennes prévues :

- **15 septembre à 19 h :**
Île du Havre-aux-Maisons (Maison de la culture)
- **22 septembre à 19 h :**
Île de Grande-Entrée (salle des 50 ans et plus)
- **23 septembre à 19 h :**
Île du Havre-Aubert (Centre multifonctionnel)
- **1^{er} octobre à 19 h :**
Île de Cap-aux-Meules (salle communautaire mairie)
- **À confirmer :**
Île de Grosse-Île

Si vous souhaitez participer, vous pouvez vous inscrire en ligne (code QR)
<https://forms.office.com/r/0crd3ZPdu8>

ou nous contacter au
418-986-3100 poste 259



Avancement Plan climat des Îles-de-la-Madeleine

Les îles-de-la-Madeleine étant aux premières loges des changements climatiques, la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine s'est engagée au cours de la dernière année dans une démarche d'élaboration d'un Plan climat. Le Plan climat, c'est une planification territoriale qui vise à aider l'organisation municipale et la communauté à mieux se préparer face aux changements climatiques. Cette démarche comprend deux axes principaux, soit l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des changements climatiques ou réduction de gaz à effet de serre (GES). Ce processus collaboratif vise à doter le territoire d'objectifs ambitieux et de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des GES afin d'améliorer notre résilience.

Au cours des derniers mois plusieurs étapes ont été franchies. Pour le volet adaptation, une appréciation des risques climatiques a été réalisée. Elle comprend l'analyse des impacts de différents aléas climatiques (érosion, submersion, précipitation, chaleur, etc.) sur différents systèmes (infrastructures, population, environnement). Cette analyse permettra d'identifier des mesures d'adaptation venant répondre à ces risques et diminuer notre vulnérabilité. Du côté de la réduction de GES, un bilan énergétique et un bilan des GES ont été réalisés pour le territoire et l'organisation municipale. Ces bilans vont permettre d'identifier des cibles et des mesures de réduction de GES. Des activités de consultations ont également été réalisées, soit un sondage auprès de la population au printemps 2025 et un atelier de consultation auprès de partenaires pour alimenter la réflexion sur les mesures du futur Plan climat. Une des prochaines étapes à venir au début de l'automne est la réalisation d'ateliers de consultations citoyennes.

Saviez-vous!

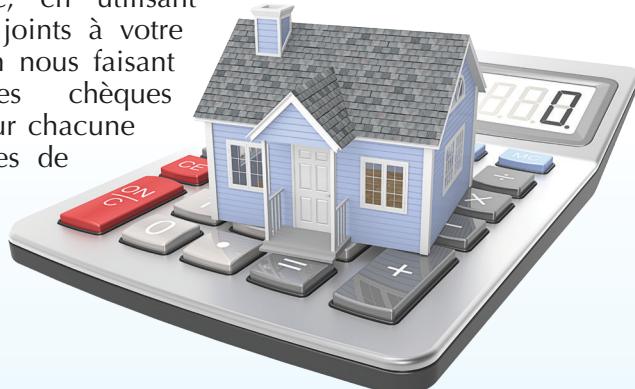


Taxes municipales

La date d'échéance pour le quatrième versement des taxes municipales est le 14 septembre 2025.

Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



Semaine de la municipalité

La Semaine de la municipalité, une initiative du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, se tiendra du 14 au 20 septembre prochain. Celle-ci vise à mettre en valeur le rôle, le travail et la vie démocratique des municipalités québécoises, ainsi que les personnes qui y œuvrent. Pour l'occasion, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invitera la population à des événements et partagera du contenu sur ses réseaux sociaux officiels.

Restez à l'affut pour plus d'information sur les activités à venir!
Site Internet : muniles.ca
Facebook : <https://www.facebook.com/MunicipalitedesÎles>
YouTube : <https://www.youtube.com/@communiles>



Interdiction de la circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1er mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel.

Notez que 3 plages permettent la circulation annuelle :

- La plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre;
- La plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient recevoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.

Mise en service du bâtiment sanitaire au parc de Havre-aux-Maisons

La Municipalité des Îles est heureuse d'annoncer que le bâtiment sanitaire du parc de Havre-aux-Maisons est désormais fonctionnel.

Ce nouvel aménagement est mis à la disposition des utilisateurs du parc ainsi que des joueurs et joueuses de soccer.



La Municipalité tient à souligner le travail essentiel de son escouade sanitaire, qui veille à la propreté et à l'entretien de ce lieu, tout comme de l'ensemble de ses sites répartis sur l'archipel.

À la découverte des maisons traditionnelles des îles Racines et héritage architectural

D'ici le 1^{er} avril 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC), y compris la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine, devront avoir en main un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940. Cet exercice vise à brosser un portrait clair de l'état du patrimoine bâti des îles pour mieux le protéger, le valoriser et le faire rayonner. Pour préparer le terrain, nous vous proposons, en 2025, une chronique mensuelle dédiée aux différents types architecturaux qui façonnent le paysage des îles. Ces chroniques s'appuient sur un travail préliminaire¹ réalisé dans le cadre de cet inventaire.

La maison à toit mansardé à quatre versants s'inspire du style Second Empire, très populaire au Québec à la fin du 19^e siècle et qui se distingue par son allure plus sophistiquée. Ce type d'habitation, reconnaissable à sa toiture brisée sur les quatre façades, permet d'aménager un étage complet sous les combles. Aux îles, ce style a été adapté à la

réalité locale et à la tradition architecturale : revêtement de bardeaux de bois, fenêtres à guillotine, ajout de tambour et d'ornements en bois. Introduites sur le territoire entre 1910 et 1930, ces maisons reflètent une volonté de raffinement et une ouverture aux influences extérieures, tout en étant soucieuses des matériaux locaux et du climat maritime. Ce type, plus rare, se retrouve presque exclusivement dans le canton de Bassin, où il marque le paysage par sa prestance et sa silhouette unique.

La partie basse du toit, plus inclinée, est souvent recouverte de bardeaux de cèdre, tandis que le dessus, plus plat, s'il n'est pas aussi recouvert de bardeaux de cèdre, est protégé par un revêtement en bitume pour bien étanchéiser l'ensemble. La toiture se termine par un rebord retroussé, qui protège davantage le mur tout en participant à l'allure distinctive de la maison. Des lucarnes à pignon percent le toit pour ajouter à la fois lumière à l'intérieur et relief à la composition.



Le plan est carré ou légèrement rectangulaire, mesurant entre 20 à 26 pieds de côté. La façade principale est composée d'une porte en bois, surmontée d'une imposte et protégée d'une contre-porte. À côté d'elle, une ou deux fenêtres à guillotine percent cette façade en plus, parfois, de fenêtres en saillie et d'un tambour. Un appentis ou un volume secondaire est quelquefois aussi ajouté à l'arrière ou sur un côté de la maison pour gagner de l'espace.

Comme les autres maisons traditionnelles des îles, les murs sont recouverts de bardeaux de cèdre, avec des ornements en bois soignés : planches cornières aux coins des murs, chambranles à moulures autour des ouvertures, planches de rive sous l'avant-toit et moulures sur les fascias. Ces détails donnent à la maison un caractère à la fois robuste et élégant, bien ancré dans le patrimoine vernaculaire tout en s'inspirant d'un style implanté jusqu'alors dans les milieux plus urbains.



Au cours des prochains mois, suivez nos chroniques pour voir comment les maisons ont évolué au fil du temps. Vous possédez ou connaissez une maison à toiture plate ou une maison ancienne? Participez à notre collecte d'informations en vous rendant sur le recensement en ligne et en racontant la petite histoire de votre maison ou de celles de votre canton au www.citoyen.muniles.ca, dans la section *Grands projets*, ou en nous contactant directement au 418 986-3100, poste 118 ou à mhverdier@muniles.ca.



SITUATION D'URGENCE

Soyez prêts en tout temps!

L'automne aux Îles amène souvent avec lui de grandes tempêtes, même si personne n'est à l'abri d'une situation d'urgence tout au long de l'année : inondations, pannes de courant, vents violents, etc. C'est pourquoi il est important de se préparer en conséquence et de connaître les gestes à poser en cas de sinistre.

Préparez-vous

- En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver. Il est donc important de vous préparer et d'élaborer un plan familial d'urgence.
- Ayez chez vous en tout temps une trousse d'urgence qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant 3 jours.
- Dressez une liste des coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (famille, garderie, école, etc.).
- Faites le plan d'évacuation de votre maison, convenez d'un lieu de rassemblement et procédez à des exercices d'évacuation.
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre secteur en cas d'évacuation. Si c'est possible, prévoyez un deuxième trajet au cas où le premier serait impraticable.
- Faites l'inventaire de vos biens, avec preuve d'achat, photos ou vidéos : conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile, au bureau par exemple.
- Communiquez avec votre assureur pour vérifier la couverture de votre assurance habitation pour savoir si vous êtes couverts pour les dommages causés par des catastrophes naturelles.

Que devrait contenir votre trousse d'urgence?

Votre trousse d'urgence devrait pouvoir vous permettre de subvenir à vos besoins de première nécessité pendant 3 jours en attendant les secours. Mettez-y :

- De l'eau potable (6 litres par personne);
- De la nourriture non périssable;
- Un ouvre-boîte manuel;
- Une radio à piles;
- Une lampe de poche ou lampe à manivelle;
- Un briquet ou des allumettes et des chandelles;
- Une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.).
- Vérifiez le contenu de votre trousse chaque année et remplacez les piles, les réserves d'eau et les aliments au besoin.

Comment réagir face à la détresse d'une personne victime d'un sinistre?

Les catastrophes naturelles peuvent occasionner du stress, de l'anxiété ou de la détresse chez les personnes qui en sont directement victimes. Si vous connaissez quelqu'un qui se retrouve dans une situation difficile en lien avec un sinistre, voici quelques conseils concernant les attitudes et les comportements à adopter pour l'aider :

- Restez calme et adoptez une attitude chaleureuse, honnête et empathique;
- Écoutez la personne, laissez-la s'exprimer sur ses difficultés et écoutez ses besoins;
- Normalisez les émotions vécues (stress, anxiété, détresse, etc.);
- Validez les informations reçues et ce que la personne retient de la discussion;
- Suscitez l'espoir et l'optimisme, rassurez et donnez de l'information;
- Reconnaissez vos limites et celles de la personne. Référez aux bonnes personnes et respectez la confidentialité.

Les changements climatiques vous créent de l'anxiété? Vous vous sentez seul, déprimé ou submergé par les émotions? Vous ressentez de la détresse ou vous vous sentez démunis?

Les intervenants en psychosocial sont là pour vous!

Urgence psychosociale : 811 ou 418-986-2572 24 heures / 24

Soyez informés!

En situation d'urgence, la Municipalité des Îles communique avec les citoyens afin de leur transmettre toute l'information nécessaire (déclenchement des mesures d'urgence, distribution d'eau, évacuation...) :

- Écoutez la radio communautaire CFIM, le 92,7 FM pour obtenir un état de la situation régulier.
- Consultez régulièrement la page Facebook et le site Internet de la Municipalité : toutes les informations importantes y seront diffusées dès que disponibles.
- Abonnez-vous au système d'alertes dans le Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine pour recevoir des avis en temps réel, par courriel, texto ou appel automatisé. Vous pouvez également consulter tous les avis envoyés au citoyen.muniles.ca/.
- *La procédure à suivre pour vous créer un compte se trouve à la page suivante.
- Pour connaître l'état des routes, consultez le 511.
- Pour des informations concernant les pannes d'électricité, référez-vous à Hydro-Québec et à Info-panne, en ligne ou par téléphone au 1 800 790-2424.

Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine

Toujours au courant!

Le système d'alerte du *Portail citoyen* permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.

Comment s'inscrire?

1. Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
2. Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
3. Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.
- Attention!** Si vous avez déjà un compte sur la plateforme Voilà (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*.
4. Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». **Attention!** Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
5. Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
6. Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
7. Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.

Utilisez les services en ligne!



Les pompiers à la rencontre des enfants de la communauté



Le 17 juillet dernier, l'équipe du service incendie a organisé un exercice d'évacuation générale au camp de jour estival de la Municipalité des Îles. Les membres de l'équipe ont présenté aux enfants divers ateliers sur des aspects du métier de pompier, comme le matériel, les habits de combat et la désincarcération.

Puis, en fin d'après-midi, les enfants de l'archipel étaient invités à la caserne de Cap-aux-Meules pour une activité de « pop quiz »! Les petits pompiers en herbe présents ont pu tester leurs connaissances générales sur les feux et la prévention, ainsi qu'essayer de

reconnaître des images et des chansons en lien avec les incendies et les pompiers.

Bravo au service incendie pour ces deux initiatives!

10 Août 2025



Bilan du camp de jour 2025

L'été 2025 a été une saison d'aventures et de découvertes pour les 195 enfants âgés de 5 à 12 ans ayant pris part au camp de jour estival. Celui-ci a pour objectif d'offrir une gamme variée d'activités à la fois ludiques et éducatives, tout en favorisant l'épanouissement des jeunes participants.

Au programme cette année, des activités des plus variées : sorties à la Bibliothèque Jean-Lapierre, activités nautiques à l'Istorlet, ateliers de cirque et de danse, une rencontre avec les pompiers volontaires de l'archipel et projections de courts métrages du festival REGARD! Les enfants ont aussi pu profiter de belles journées d'activités à la plage.

Cette année encore, le camp de jour a pu compter sur une équipe d'animation et d'accompagnement dynamique et dévouée. Merci à tous ceux et celles qui ont permis aux enfants de passer un bel été sécuritaire et amusant!

L'Association des Camps du Québec (ACQ) est venue visiter le camp de jour au début juillet et a validé la conformité de celui-ci au niveau de la sécurité, l'encadrement, la programmation et l'environnement!

Merci!

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite remercier chaleureusement la Caisse Desjardins des Îles, l'Unité régionale de loisir et de sport - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (URLS), le ministère de l'Éducation du Québec, le Développement social des Îles, le Club optimiste de Cap-aux-Meules et Simon le zèbre pour leur soutien financier essentiel à la réalisation de son camp de jour régulier et d'intégration. Ces appuis ont permis d'offrir un programme estival de qualité, accessible et enrichissant pour tous les enfants.

Nous tenons également à souligner la précieuse collaboration du CISSS des Îles et du Centre de service scolaire des Îles. Leur engagement a largement contribué au bon déroulement et au succès du camp. L'implication active de ces deux partenaires a permis de créer un environnement inclusif, stimulant et bienveillant pour l'ensemble des jeunes.

Merci à tous pour votre implication, votre soutien et votre confiance dans ce projet.

Québec

LOISIR ET
Gaspésie SPORT
Îles-de-la-Madeleine

Bibliothèque Jean-Lapierre



Un nouvel horaire et des services bonifiés cet automne

Vous avez été nombreux à répondre au sondage à propos des horaires de la bibliothèque lancé le printemps dernier, et nous avons entendu vos suggestions! À compter de l'automne 2025, la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre aura un nouvel horaire, mieux adapté à vos besoins :

Nouvelles heures d'ouverture – à partir du 14 septembre

Succursale centrale

- Dimanche : 9 h 30 à 12 h 30
- Lundi : fermé
- Mardi : 9 h à 13 h et 16 h 30 à 20 h 30
- Mercredi : 9 h à 17 h
- Jeudi : 12 h à 19 h
- Vendredi : 9 h à 17 h
- Samedi : 9 h 30 à 16 h 30

Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

- Mardi : 13 h à 19 h
- Jeudi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

Point de service de Grande-Entrée

- Mardi : 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi : 18 h 30 à 20 h 30

Nouveaux services en ligne : on vous accompagne pas à pas

Curieux d'explorer les ressources numériques? L'équipe de la Bibliothèque Jean-Lapierre vous offre des ateliers d'initiation pour apprendre à utiliser de nombreuses ressources en ligne. Que ce soit pour emprunter un livre numérique, lire des magazines sur votre tablette ou suivre des formations gratuites, nous sommes là pour vous guider!

Apportez votre appareil (tablette, liseuse ou ordinateur portable) et venez découvrir ces outils lors des séances gratuites :

- Succursale centrale : 24 septembre, 22 octobre et 12 novembre à 14 h
- Point de service L'Île-du-Havre-Aubert : 28 octobre et 25 novembre à 14 h
- Point de service Grande-Entrée : 14 octobre et 2 décembre à 14 h

À surveiller également :

En plus des après-midis pour ados où une vaste collection de jeux de société est mise à leur disposition, un club d'échecs et un cercle de lecture seront aussi lancés! Une belle occasion de partager vos passions et de rencontrer d'autres amateurs de jeux et de littérature.



Nouveautés à la piscine pour la rentrée

De belles nouveautés arrivent à la piscine municipale cet automne : ajouts de cours le midi, de nouveaux cours tels que l'AquaCombo et l'Aquabébé, un cours dédié aux débutants pour apprendre à nager, une nouvelle cohorte de formation sauveteur (médaille de bronze) et plus de disponibilités en journée pour les groupes scolaires.

Le cours d'AquaCombo combine des exercices par intervalle à la fois musculaire et cardio et des déplacements en longueur dans le but d'augmenter l'endurance et la forme physique.

Le cours Aquabébé est pensé pour les futures mamans et les nouvelles mamans, accompagnées de leur bébé. Des exercices aérobiques et de musculation s'adressant aux femmes enceintes ou ayant accouché et désirant se remettre en forme. Votre bébé vous

accompagnera durant toute la séance, bien installé dans un siège flottant, qui vous sera fourni.

Également, les cours *Nager pour la vie*, proposé par la Société de Sauvetage seront de retour dans la programmation. De ceux-ci, le programme *Jeunes sauveteurs* s'adresse aux jeunes de 8 à 14 ans qui veulent progresser au-delà de l'apprentissage de la natation. Les niveaux initié, averti et expert, équivalent respectivement aux niveaux nageur 7, 8 et 9, permettent aux participants à la fois de continuer à développer une meilleure technique de nage et d'acquérir la base des compétences pour former des jeunes avertis en cas d'accident ou de situation d'urgence. Les apprentissages sont axés sur des événements de la vie quotidienne et non seulement sur le sauvetage aquatique.

Le descriptif de tous les cours est disponible sur notre site : www.muniles.ca

- Ouverture de la piscine le samedi 13 septembre.
- Les inscriptions pour la session d'automne auront lieu du 8 au 11 septembre.
- Pour savoir dans quel cours votre enfant peut s'inscrire, une évaluation sera possible le mercredi 3 septembre à 17 h en présence d'un moniteur.
- Les cours débuteront le samedi 20 septembre.

Gymnases

Les gymnases des écoles St-Pierre, Aux Iris et Centrale seront disponibles pour les locations à partir du 15 septembre prochain. Les fêtes d'enfants seront priorisées à l'école Centrale, qui dispose de plus d'équipements adaptés à cet usage (parachute, parcours d'équilibres, cerceaux, jeu de spike ball).



La tarification pour les locations de gymnases est disponible au www.muniles.ca, sous les onglets Loisirs et culture, Centre multisport Desjardins et Tarification.

Veuillez noter que le temps alloué pour les locations inclut le montage et le démontage de l'espace. Il est important de respecter ces horaires pour ne pas perturber les réservations suivantes et faciliter le travail des responsables des gymnases.

Les réservations pourront être effectuées à partir du 8 septembre 2025 en ligne, sur la plateforme Voilà, au www.muniles.ca.

À vos patins!

Voici les activités de patinage à ne pas manquer au Centre Multisport Desjardins jusqu'au 4 septembre!



Le dimanche 24 août :

- Patinage pour tous à 12 h

Les mardis 26 août et 2 septembre :

- Patinage pour tous à 13 h
- Patinage autonome à 14 h

Les mercredis 27 août et 3 septembre :

- Patinage pour tous à 13 h
- Patinage autonome à 14 h

Les jeudis 28 août et 4 septembre :

- Patinage pour tous à 13 h
- Patinage autonome à 14 h

L'horaire des patinages pour la saison hivernale sera disponible dans les prochaines semaines sur www.muniles.ca.

12 Août 2025

ACTIVITÉS À VENIR



Toutes les activités offertes par la Municipalité des Îles sont gratuites.
Info et inscriptions : www.muniles.ca/événements
ou 418 986-3100, poste 121.

Zumba

Mardi 26 août à 10 h 30
À la Place des gens de mer

Venez bouger et danser à la Place des gens de mer avec Shadel Labrie-Lapierre de la Coopérative École Cindy Mae Danse pour une dernière fois cet été : une heure de danses et de mouvements sur des musiques rythmées, dédiée à ceux et celles qui souhaitent bouger, peu importe l'âge.

Atelier de cirque interactif

Mardi 26 août à 16 h
À la Place des gens de mer

Petits et grands seront invités à explorer les arts du cirque à travers trois univers complémentaires : la jonglerie, la manipulation d'objets et l'initiation aux disciplines aériennes (sous supervision). L'activité est conçue pour éveiller la curiosité, favoriser la participation active et permettre à chacun de découvrir ses propres habiletés dans une ambiance conviviale et inclusive. Venez vivre un moment ludique et rassembleur!



Tricoter des histoires

Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h 30 à compter du 3 septembre
À la bibliothèque du point de service de Grande-Entrée

Apportez votre laine, vos aiguilles ou votre crochet et venez à la bibliothèque tricoter en groupe. Un beau moment pour partager des modèles à tricoter et aussi des histoires d'autan à raconter. Sans inscription.



À la découverte des maisons traditionnelles des Îles

Mardi 9 septembre à 10 h 30
À la Grande Shed (982 chemin de la Grave)

Venez explorer les styles architecturaux qui donnent toute leur personnalité aux paysages des îles. Apprenez-en plus sur les maisons traditionnelles des îles et leurs différentes caractéristiques. Venez échanger, partager vos souvenirs et enrichir la conversation sur notre patrimoine bâti! Conférence animée par Marie-Hélène Verdier, conseillère en patrimoine et en architecture pour la Municipalité des îles-de-la-Madeleine.

Patrimoine végétal : usages insulaires

Mardi 16 septembre à 19 h
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Depuis 2022, le Comité ZIP récolte des plantes et des algues des milieux humides et marins pour créer un herbier. Ces végétaux, jadis utilisés par les Madelinots, font partie du patrimoine culturel local. Cette conférence invite les participants à découvrir leurs usages traditionnels et leur importance patrimoniale, tout en favorisant le partage d'expériences et de connaissances. Un moment d'échange pour mieux comprendre ces plantes ancrées dans l'histoire des îles-de-la-Madeleine. Places limitées, réservation requise.

Les lundis qui chantent

Lundis 22 septembre, 20 octobre et 17 novembre à 13 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Une fois par mois, Sylvie Decoste et Carole Painchaud vous invitent à venir chanter avec elles autour du piano. Un cahier d'une centaine de chansons sera mis à votre disposition, vous pourrez choisir celles qui vous inspirent. Sans inscription.



Balade architecturale avec Marie-Hélène Verdier

Mardi 23 septembre à 10 h 30
Départ du stationnement du Musée de la Mer

La balade animée par l'architecte Marie-Hélène Verdier vous permettra de découvrir les particularités architecturales du Site patrimonial de La Grave! Beau temps, mauvais temps, la promenade aura lieu. Munissez-vous de vos chaussures les plus confortables ou de vos bottes de pluie.

Atelier rencontre avec Anaïs Barbeau-Lavalette et Steve Gagnon

Mardi 23 septembre en soirée*
À la Maison de la culture

Dans le cadre de leur venue aux îles, nous avons l'immense plaisir de recevoir ces deux artistes exceptionnels pour un atelier d'écriture qui sera offert exclusivement pour vous. *Surveillez la page Facebook et le site Internet de la Municipalité, tous les détails seront annoncés sous peu.



Programme Viactive

Viactive

Les lundis à 13 h 30 à compter du 15 septembre
À la Maison de la culture

Les mardis à 10 h 30 à compter du 23 septembre
Au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Les mercredis à 13 h 30 à compter du 10 septembre
Au Salon VIP Lédé Sports Honda du Centre multisport Desjardins

Les jeudis à 10 h 30 à compter du 18 septembre
Au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Les jeudis à 13 h 30 à compter du 25 septembre
À la salle communautaire de Fatima

Viactive est un programme d'activités physiques destiné aux personnes âgées de 50 ans et plus, conçu et validé par des kinésiologues et des spécialistes de l'activité physique. Il vise à améliorer la condition physique, la santé et le bien-être des participants et participantes en leur proposant des exercices adaptés à leurs besoins et à leurs capacités via des séances d'exercices de groupe au son d'une musique entraînante. Sans inscription. Notez que nous sommes à la recherche d'un animateur ou d'une animatrice pour poursuivre les activités dans le village de Grande-Entrée.

Grand rendez-vous Viactive

Mardi 23 septembre à 13 h 30
Au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

Animé par Nola Mercier et Alexandra Noël (CISSS des Îles), ce rassemblement est destiné aux aînés qui souhaitent expérimenter les exercices du programme Viactive. C'est aussi une activité inclusive à laquelle les aînés initiés sont également invités.

Formation Viactive

Mercredi 24 septembre de 9 h à 12 h
Au Salon VIP Lédé Sports Honda du Centre multisport Desjardins

Cette formation s'adresse aux personnes intéressées à développer les compétences nécessaires à l'animation de groupes dans le cadre des activités Viactive. Pour vous inscrire, contactez Nola Mercier, agente de promotion de la santé au CISSS de la Gaspésie et des Îles : nola.mercier.cisssgaspesie@sss.gouv.qc.ca ou au 418 368-4019.

Un coup de pouce municipal pour soutenir les loisirs jeunesse



La Municipalité est fière de réaffirmer son engagement envers les jeunes et leurs familles en remettant annuellement une somme de 70 000 \$ aux organismes de loisirs jeunesse du territoire. Cette contribution vise directement à réduire les frais d'inscription des enfants et des adolescents, permettant ainsi au plus grand nombre de participer à des activités sportives et culturelles.

Ce soutien financier représente bien plus qu'un geste budgétaire : il reflète la volonté de la Municipalité de favoriser l'accès équitable aux loisirs, de soutenir l'implication des organismes et de valoriser le rôle essentiel de ces derniers dans le développement des jeunes.

En rendant les loisirs plus accessibles, la Municipalité contribue à bâtir une communauté plus inclusive, active et engagée. Merci aux organismes partenaires pour leur dynamisme et leur dévouement !

Sur la photo : Monica Poirier, directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Philippe Poirier (Dojo Gjnkido), Joana Landry (Coopérative École Cindy Mae Danse), Valérie Robichaud (Club élite de natation des Îles-de-la-Madeleine), Antonin Valiquette, maire des Îles-de-la-Madeleine, Rafael De la Durantaye (École de cirque des îles), Caroline Ringuette (Club de patinage artistique L'Ancre), Axel Bonato (Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine).

Absents : Association du hockey mineur des îles et Club de patinage artistique des îles.



Vous souhaitez inscrire vos enfants à des activités, mais vous vivez une situation financière difficile ? Vous pourriez peut-être bénéficier d'un appui financier.

Options Loisirs a pour objectif de soutenir les familles en situation de vulnérabilité pour que les enfants de 0 à 17 ans puissent participer à des activités de loisirs, sportives ou culturelles aux îles.

**Pour plus d'information, contactez
Entraide communautaire des îles au 418 986-3240.**

Les journées du patrimoine religieux

La Municipalité des Îles, en partenariat avec les fabriques participantes, vous invite à prendre part à un circuit d'activités gratuites les 5, 6 et 7 septembre 2025, dans le cadre des Journées du patrimoine religieux, un évènement annuel coordonné par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, visant à accroître la visibilité du patrimoine religieux des régions pour sensibiliser la population à son importance, à sa richesse et à sa diversité.

Esprits de clochers

La Ligue Madelinienne d'improvisation vous propose un rendez-vous inédit mêlant patrimoine, mémoire et création spontanée. Dans les églises Sainte-Madeleine de Havre-aux-Maisons, Saint-François-Xavier de Bassin, Sacré-Cœur de Grande-Entrée et Notre-Dame-du-Rosaire de Fatima, des improvisateurs vous feront vivre une heure de découvertes et d'éclats de rire à travers des performances inspirées d'histoires vraies, de légendes locales, d'objets surprenants et de l'architecture exceptionnelle des lieux. Une façon originale et festive de redécouvrir nos églises, avec humour, cœur... et une bonne dose de magie collective !

D'autres activités ponctuelles viendront également enrichir cette fin de semaine thématique. Restez à l'affût! La programmation détaillée sera dévoilée sous peu.

Visites libres

Profitez aussi du moment pour visiter librement les églises ouvertes au public. Un circuit flexible pour découvrir ou redécouvrir ces lieux uniques à votre rythme !



Entente de développement culturel

* Ce programme d'activités est rendu possible grâce au soutien de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et du ministère de la Culture et des Communications via l'entente de développement culturel.



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC

Demandes de Dérogation mineure

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 9 septembre 2025, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

- 1.1 Le propriétaire de la résidence sise au 79, chemin Delaney, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaite régulariser l'implantation du bâtiment principal. Selon les informations fournies par l'arpenteur-géomètre, le bâtiment serait implanté à moins de 7,5 mètres de la ligne avant, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante d'un bâtiment principal résidentiel situé à 7 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 septembre 2025, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 9863100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus. Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 août 2025

Alexandra Vigneau, greffière



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est donné aux électeurs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine QUE :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures en vue de l'élection générale qui aura lieu le dimanche 2 novembre 2025 :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°1
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°2
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°3
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°4
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°5
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°6
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral n°7

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection, du 19 septembre au 3 octobre 2025, selon l'horaire suivant :

Horaire		
Lundi	De 9h00 à 12h00	De 13h30 à 16h00
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h30 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h30 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h30 à 16h00
Vendredi	De 9h00 à 12h00	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

- Jour du scrutin : Dimanche le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h
- Jour de vote par anticipation : Dimanche le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **21 octobre 2025, à 16h** à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

Madame Mireille Bourgeois a été nommée pour agir à titre de secrétaire d'élection.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection, Madame Alexandra Vigneau, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Bureau de la présidente d'élection
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1
Téléphone : 418-986-3100, poste 233

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 août 2025

Alexandra Vigneau, présidente d'élection



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité : Îles-de-la-Madeleine

Date du scrutin : 2025-11-02

District ou quartier : districts électoraux n°1 à 7 (l'ensemble de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine)

Par cet avis public, Alexandra Vigneau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité le 2025-09-18.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 2025-11-02. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. La présidente d'élection précisera cette date au cours des prochaines semaines.
5. La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Bureau de la présidente d'élection
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1
Téléphone : 418-986-3100, poste 233

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 août 2025

Alexandra Vigneau, présidente d'élection



ACTIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES

pour les bâtiments des îles-de-la-Madeleine

ISOLATION DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Mieux isoler, pour mieux habiter

Plus des deux tiers des maisons sur l'archipel ont été construites avant 1981. Beaucoup d'entre elles présentent une isolation insuffisante, entraînant d'importantes pertes de chaleur, des factures élevées et un confort inégal. Pour une maison d'une trentaine d'années, les pertes de chaleur sont estimées à 32 % par les portes et fenêtres, 17 % par les murs, 15 % par la fondation et 11 % par le toit (Transition énergétique Québec, s.d.). Heureusement, des interventions simples et bien planifiées permettent d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants.

Par où commencer?

L'isolation peut être améliorée par l'intérieur ou par l'extérieur, selon les besoins. Il est important de :

- Vérifier l'état des matériaux existants ;
- Choisir des isolants performants et durables ;
- Installer un pare-vapeur continu et bien scellé ;
- Préserver l'aération des toitures et des murs.

Pourquoi améliorer l'isolation ?

Réduction des pertes de chaleur :

Jusqu'à 75% de réduction des coûts de chauffage

Amélioration du confort à l'intérieur :

Meilleure qualité d'air et température plus stable

Réduction de l'empreinte énergétique :

Moins de besoins en chauffage, donc moins d'émissions

Assurer un bon contrôle d'humidité :

Prévention des moisissures et des dégradations

Retour sur investissement :

Possibilité d'être rentable en moins de 10 ans

AVANT



APRÈS



Amélioration d'un isolant compacté après plusieurs années

Source : Insulwise, s.d

Pour en savoir plus :

(1) Conseils en construction et en efficacité énergétique : <https://www.muniles.ca/services-aux-citoyens/construction-renovation/construction-renovation/>

(2) Exigences en efficacité énergétique : <https://www.ecohabitation.com/guides/3035/les-exigences-en-efficacite-energetique-du-code-de-construction/>

(3) Conseils pratiques en isolation : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/conseils-pratiques/isolation>

Le Code de construction du Québec exige une isolation minimale de **R-24,5** pour les murs et **R-41** pour la toiture, mais il est recommandé de viser R-29,5 et R-58,5 pour un meilleur rendement, comme le propose le programme Novoclimat.

Le Code de construction du Québec exige une isolation minimale de R-24,5 pour les murs et R-41 pour la toiture, mais il est recommandé de viser R-29,5 et R-58,5 pour un meilleur rendement, comme le propose le programme Novoclimat.

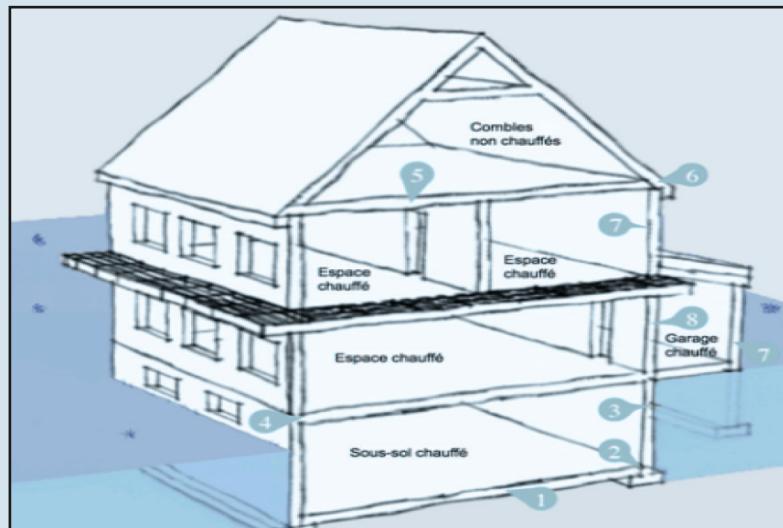
No.

Composantes

1	ISOLATION SOUS LA DALLE RSI 0,88 / R5 ou RSI 1,32 / R7,5 sur 1200 mm (4 pi) périphérie
2	BRIS THERMIQUE JONCTION DALLE 3 MURS RSI 2,99 / R17 avec recouvrement des ponts thermiques
3	MURS ET FONDATION SÉPARANT SOL CONTIGU RSI 2,99/R24,5 sans recouvrement des ponts thermiques
4	ISOLATION DE LA RIVE RSI 4,31 / R24,5 avec recouvrement des ponts thermiques
5	ISOLATION DES PLAFONDS RSI 7,22 3 R41 sans recouvrement des ponts thermiques
6	ISOLATION PLAFOND AU-DESSUS DU MUR Minimum de RSI 4,31 3 R24,5
7	MURS EXTÉRIEURS RSI 4,31 / R24,5 avec recouvrement des ponts thermiques RSI 0,7 / R4
8	MURS DU GARAGE CONTIGUS AU LOGEMENT RSI 3,5 / R20

Résistance thermique totale des composantes

Source : Écohabitation, 2024



Différentes composantes du bâtiment

Source : Écohabitation, 2024

Le contenu de cette rubrique s'inspire de la fiche no. 5/11 – Isolation des bâtiments existants, produite en 2019 par Écobâtiment en collaboration avec la Municipalité des îles-de-la-Madeleine.